

Dépêches de la Nuit

La représentation proportionnelle

Le projet sur la représentation proportionnelle sera discuté en séance publique par la Chambre mardi ou mercredi.

La proposition Ch. Benoist serait écartée et on procéderait comme base de la discussion au projet de M. Flaminio au sujet de M. Boulay-Alex qui adopterait le système du commun diviseur suivant le procédé belge.

Le principe recueillerait 200 voix de l'opposition, 40 voix socialistes et 30 voix d'extrême gauche, on croit qu'il aurait chance d'être adopté.

Précaution extraordinaire

La Liberté publie le télégramme suivant de son correspondant particulier :

« Mayence. — Dans le courant de la semaine dernière, il est arrivé de Berlin 3 jours, 450 locomotives qui ont été réparties un peu partout sur les lignes stratégiques transrhénanes.

« La population s'est vivement émue de cette précaution évidemment extraordinaire.

LA SITUATION A ODESSA

Paris. — Une maison de commerce communique la dépêche suivante sur la situation à Odessa.

Les troupes régulières sont bien maltraitées de la ville et de la garnison est à peu près rétabli mais les insurgés sont toujours les maîtres du port et de la rade et menacent la ville d'un nouveau bombardement. Le port est complètement détruit.

Les insurgés déclarent que les équipages des deux navires de guerre arrivés en vue de la rade vont se joindre à eux.

La répression de la ville a été terrible. On compte plusieurs milliers de morts ou de blessés.

Le « Kniaz Potemkine » capturé

Now York. — La flotte russe est arrivée à Odessa.

Le Kniaz Potemkine a capturé.

Le général Valabrègue

On lit dans le Soir (journal ministériel) : Malgré la démission donnée hier soir à l'information qui avait été publiée il y a quelques jours, la démission du général Valabrègue, comme chef du cabinet militaire du ministre, est exacte.

DEBRABANT

22, rue de Valenciennes, Valenciennes

Les plus beaux choix de la Région.

Les Machines à coudre américaines

Usez-les. — Vendredi, à 8 h. du soir, Théophile Berton, 35 ans, vitrier, a couronné un lambrancier à l'Institut du Sacré-Cœur, rue de Lille, est tombé de son échelle. Le docteur Gaudier a constaté une plaie au côté droit du front ; une fracture du radius gauche avec entorse du poignet ; des contusions au genou gauche et à la main droite. L'incapacité de travail sera de six semaines.

Les accidents de travail. — Désir Houplines, 34 ans, officineur, rue de Neuville, 27, s'est fait une plaie au pied gauche avec un crochet à manier des balles. Docteur Decker ; dix jours de repos.

— Henri Tully, 44 ans, journalier mécanicien, rue de la Cité, 53, coupure au médus gauche en lissant des verges de métier à tapis. Docteur Decker ; douze jours de repos.

Etat-civil de Valenciennes

du 29 juin

Naisances. — Clément Marcel, rue du Dahomey, 40. — Grubois Germaine, rue de la Tossée, 71. — Grubois Louis, rue de la Guerre, 99. — Deperehin Angèle, rue de l'Anquet, 44. — Delcourt Ferdinand, rue de Chêne-Houplines, 191. — Bodin Jeanne, rue Jacquart, 14. — Tinkt Henri, rue Amber, 43. — Depolchin Arthur, 75, rue de Bonduettes.

Décès. — Bostel Julien, 2 ans, rue du Flocq, 238. — Petit Jeanne, 22 ans, rue de Gand, 305. — Lagre Guislave, 3 ans, rue de la Gorce, 19. — Equinet Guislave, 34 ans, rue de Rouen, 3.

LINSELLES Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. J. Dupont, maire. Dix-huit conseillers étaient présents. M. Hoppeur est nommé secrétaire.

— Comptes de l'asile pour 1904. — Les recettes s'élevaient à 14.501 fr. 89 et les dépenses à 9.901 fr. 71, soit un excédent de recettes de 4.599 fr. 18 ; le reliquat de l'exercice précédent était de 10.933 fr. 38.

— Budget additionnel de l'asile pour 1905. — Les recettes s'élevaient à 5.347 fr. 91 et les dépenses à 5.347 fr. 37. Excédent de recettes, 21 fr. 54.

— Budget primitif de la commune pour 1905. — Les recettes s'élevaient à 14.747 fr. 30. Il y a balance avec les dépenses.

— Le budget primitif de l'asile pour 1905. — Une délibération du Conseil. — Le budget primitif de l'asile pour 1905 arrive en discussion.

— M. Hennon demande que le Conseil refuse de voter le budget qui se chiffre à 2500 fr. et de prendre une délibération motivée. L'homme qui a été choisi par la Préfecture n'est pas à sa place ; il y a assez d'honnêtes insoumis à Linselles, sans qu'on pranne des étrangers.

— M. Hoppeur répond que telle a été sa première idée mais, ajoute-t-il, nous nous serions heurtés à de grandes difficultés ; un autre, il serait pénible de faire supporter par la population et les indigents les conséquences de ce choix, dont la responsabilité incombe au préfet ; il y aurait lieu de considérer la majorité de la commission avant de prendre une mesure aussi grave.

— M. Hennon fait remarquer que, raisonnablement, ce n'est pas la place de Bossa à la Commission de l'asile. C'est une question politique ; il a été nommé pour

Les troubles en Russie

Varsovie. — La nuit dernière quelques grévistes ont essayé de dynamiter un pont de chemin de fer entre les gares de Lary et de Zembkova. Les dégâts ont été peu importants et les trains n'ont subi que deux heures de retard.

Un détective et un agent ont été tués à Varsovie. Les meurtriers ont pris la fuite. Le grève d'ivanow (Vormissens) continue. Cette ville offre l'aspect d'un camp militaire ; des troupes d'infanterie et de cavalerie remplissent les maisons et les cours, bivouaquant sur les places publiques. Les habitants terrorisés, se cachent ou quittent la ville. Les troupes protègent l'Hôtel de Ville où loge le gouverneur de la province.

LA MUTINERIE DE CRONSTADT

Saint-Petersbourg. — Le bruit court qu'une mutinerie a éclaté à Cronstadt parmi les officiers de la flotte et qu'un certain nombre d'officiers ont été arrêtés.

On croit que les officiers ont été grèvement blessés qu'il a fallu les transporter à l'hôpital. Les troupes ont été renforcées à Pétrograd.

Saint-Petersbourg. — Les marins de Cronstadt se sont mis en grève parce qu'on voulait les employer à travailler à terre comme manœuvres.

Ils ont refusé de travailler même pour de l'argent et ils ont exigé qu'on leur permit de reprendre leurs exercices à bord ou qu'on leur revienne du service.

Le « Peresviet »

Tokio. — Les Japonais ont renoué le Peresviet.

LA QUESTION DU MAROC

Rome. — A la Chambre, sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Sarment a retiré son interpellation sur le conflit marocain.

ous combattre.

On pourrait-on point au lieu de voter 2 500 fr. pour l'asile, voter une pareille somme, qui serait distribuée en secours.

M. Hoppeur répond que le préfet refuserait d'approuver les crédits et qu'il en ferait une affectation spéciale.

Hennon répond qu'il persiste dans son idée de ce point vu les crédits pour l'asile ; plus une famille de Linselles, ajoute-t-il, ne voudra donner un centime à l'asile.

M. Hoppeur dit que deux projets sont en présence : celui de M. Hennon et le sien qui consiste à prendre une délibération motivée.

Le Conseil adopte la proposition de M. Hoppeur ; on voit le texte :

Considérant que la nomination de M. Bossa comme administrateur et sa désignation comme ordonnateur de l'asile ont été mal accueillies par la grande majorité des habitants de la commune et que cette personnalité n'est pas appréciée par la population ;

Que cette nomination a encouru des intérêts de l'établissement charitable intéressant la somme des dons et legs qui pourraient être faits à cet établissement par des personnes charitables ;

Que d'ailleurs, fixant son choix, M. le préfet ne s'est pas inspiré des faits et circonstances concernant la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le « Peresviet »

Tokio. — Les Japonais ont renoué le Peresviet.

LA QUESTION DU MAROC

Rome. — A la Chambre, sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Sarment a retiré son interpellation sur le conflit marocain.

ous combattre.

On pourrait-on point au lieu de voter 2 500 fr. pour l'asile, voter une pareille somme, qui serait distribuée en secours.

M. Hoppeur répond que le préfet refuserait d'approuver les crédits et qu'il en ferait une affectation spéciale.

Hennon répond qu'il persiste dans son idée de ce point vu les crédits pour l'asile ; plus une famille de Linselles, ajoute-t-il, ne voudra donner un centime à l'asile.

M. Hoppeur dit que deux projets sont en présence : celui de M. Hennon et le sien qui consiste à prendre une délibération motivée.

Le Conseil adopte la proposition de M. Hoppeur ; on voit le texte :

Considérant que la nomination de M. Bossa comme administrateur et sa désignation comme ordonnateur de l'asile ont été mal accueillies par la grande majorité des habitants de la commune et que cette personnalité n'est pas appréciée par la population ;

Que cette nomination a encouru des intérêts de l'établissement charitable intéressant la somme des dons et legs qui pourraient être faits à cet établissement par des personnes charitables ;

Que d'ailleurs, fixant son choix, M. le préfet ne s'est pas inspiré des faits et circonstances concernant la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le « Peresviet »

Tokio. — Les Japonais ont renoué le Peresviet.

LA QUESTION DU MAROC

Rome. — A la Chambre, sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Sarment a retiré son interpellation sur le conflit marocain.

ous combattre.

On pourrait-on point au lieu de voter 2 500 fr. pour l'asile, voter une pareille somme, qui serait distribuée en secours.

M. Hoppeur répond que le préfet refuserait d'approuver les crédits et qu'il en ferait une affectation spéciale.

Hennon répond qu'il persiste dans son idée de ce point vu les crédits pour l'asile ; plus une famille de Linselles, ajoute-t-il, ne voudra donner un centime à l'asile.

M. Hoppeur dit que deux projets sont en présence : celui de M. Hennon et le sien qui consiste à prendre une délibération motivée.

Le Conseil adopte la proposition de M. Hoppeur ; on voit le texte :

Considérant que la nomination de M. Bossa comme administrateur et sa désignation comme ordonnateur de l'asile ont été mal accueillies par la grande majorité des habitants de la commune et que cette personnalité n'est pas appréciée par la population ;

Que cette nomination a encouru des intérêts de l'établissement charitable intéressant la somme des dons et legs qui pourraient être faits à cet établissement par des personnes charitables ;

Que d'ailleurs, fixant son choix, M. le préfet ne s'est pas inspiré des faits et circonstances concernant la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le « Peresviet »

Tokio. — Les Japonais ont renoué le Peresviet.

LA QUESTION DU MAROC

Rome. — A la Chambre, sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Sarment a retiré son interpellation sur le conflit marocain.

ous combattre.

On pourrait-on point au lieu de voter 2 500 fr. pour l'asile, voter une pareille somme, qui serait distribuée en secours.

M. Hoppeur répond que le préfet refuserait d'approuver les crédits et qu'il en ferait une affectation spéciale.

Hennon répond qu'il persiste dans son idée de ce point vu les crédits pour l'asile ; plus une famille de Linselles, ajoute-t-il, ne voudra donner un centime à l'asile.

M. Hoppeur dit que deux projets sont en présence : celui de M. Hennon et le sien qui consiste à prendre une délibération motivée.

Le Conseil adopte la proposition de M. Hoppeur ; on voit le texte :

Considérant que la nomination de M. Bossa comme administrateur et sa désignation comme ordonnateur de l'asile ont été mal accueillies par la grande majorité des habitants de la commune et que cette personnalité n'est pas appréciée par la population ;

Que cette nomination a encouru des intérêts de l'établissement charitable intéressant la somme des dons et legs qui pourraient être faits à cet établissement par des personnes charitables ;

Que d'ailleurs, fixant son choix, M. le préfet ne s'est pas inspiré des faits et circonstances concernant la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le « Peresviet »

Tokio. — Les Japonais ont renoué le Peresviet.

LA QUESTION DU MAROC

Rome. — A la Chambre, sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Sarment a retiré son interpellation sur le conflit marocain.

ous combattre.

On pourrait-on point au lieu de voter 2 500 fr. pour l'asile, voter une pareille somme, qui serait distribuée en secours.

M. Hoppeur répond que le préfet refuserait d'approuver les crédits et qu'il en ferait une affectation spéciale.

Hennon répond qu'il persiste dans son idée de ce point vu les crédits pour l'asile ; plus une famille de Linselles, ajoute-t-il, ne voudra donner un centime à l'asile.

M. Hoppeur dit que deux projets sont en présence : celui de M. Hennon et le sien qui consiste à prendre une délibération motivée.

Le Conseil adopte la proposition de M. Hoppeur ; on voit le texte :

Considérant que la nomination de M. Bossa comme administrateur et sa désignation comme ordonnateur de l'asile ont été mal accueillies par la grande majorité des habitants de la commune et que cette personnalité n'est pas appréciée par la population ;

Que cette nomination a encouru des intérêts de l'établissement charitable intéressant la somme des dons et legs qui pourraient être faits à cet établissement par des personnes charitables ;

Que d'ailleurs, fixant son choix, M. le préfet ne s'est pas inspiré des faits et circonstances concernant la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le « Peresviet »

Tokio. — Les Japonais ont renoué le Peresviet.

LA QUESTION DU MAROC

Rome. — A la Chambre, sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Sarment a retiré son interpellation sur le conflit marocain.



Les Machines à coudre américaines

Usez-les. — Vendredi, à 8 h. du soir, Théophile Berton, 35 ans, vitrier, a couronné un lambrancier à l'Institut du Sacré-Cœur, rue de Lille, est tombé de son échelle.

Le docteur Gaudier a constaté une plaie au côté droit du front ; une fracture du radius gauche avec entorse du poignet ; des contusions au genou gauche et à la main droite. L'incapacité de travail sera de six semaines.

Les accidents de travail. — Désir Houplines, 34 ans, officineur, rue de Neuville, 27, s'est fait une plaie au pied gauche avec un crochet à manier des balles. Docteur Decker ; dix jours de repos.

— Henri Tully, 44 ans, journalier mécanicien, rue de la Cité, 53, coupure au médus gauche en lissant des verges de métier à tapis. Docteur Decker ; douze jours de repos.

Etat-civil de Valenciennes

du 29 juin

Naisances. — Clément Marcel, rue du Dahomey, 40. — Grubois Germaine, rue de la Tossée, 71. — Grubois Louis, rue de la Guerre, 99. — Deperehin Angèle, rue de l'Anquet, 44. — Delcourt Ferdinand, rue de Chêne-Houplines, 191. — Bodin Jeanne, rue Jacquart, 14. — Tinkt Henri, rue Amber, 43. — Depolchin Arthur, 75, rue de Bonduettes.

Décès. — Bostel Julien, 2 ans, rue du Flocq, 238. — Petit Jeanne, 22 ans, rue de Gand, 305. — Lagre Guislave, 3 ans, rue de la Gorce, 19. — Equinet Guislave, 34 ans, rue de Rouen, 3.

LINSELLES Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. J. Dupont, maire. Dix-huit conseillers étaient présents. M. Hoppeur est nommé secrétaire.

— Comptes de l'asile pour 1904. — Les recettes s'élevaient à 14.501 fr. 89 et les dépenses à 9.901 fr. 71, soit un excédent de recettes de 4.599 fr. 18 ; le reliquat de l'exercice précédent était de 10.933 fr. 38.

— Budget additionnel de l'asile pour 1905. — Les recettes s'élevaient à 5.347 fr. 91 et les dépenses à 5.347 fr. 37. Excédent de recettes, 21 fr. 54.

— Budget primitif de la commune pour 1905. — Les recettes s'élevaient à 14.747 fr. 30. Il y a balance avec les dépenses.

— Le budget primitif de l'asile pour 1905. — Une délibération du Conseil. — Le budget primitif de l'asile pour 1905 arrive en discussion.

— M. Hennon demande que le Conseil refuse de voter le budget qui se chiffre à 2500 fr. et de prendre une délibération motivée. L'homme qui a été choisi par la Préfecture n'est pas à sa place ; il y a assez d'honnêtes insoumis à Linselles, sans qu'on pranne des étrangers.

— M. Hoppeur répond que telle a été sa première idée mais, ajoute-t-il, nous nous serions heurtés à de grandes difficultés ; un autre, il serait pénible de faire supporter par la population et les indigents les conséquences de ce choix, dont la responsabilité incombe au préfet ; il y aurait lieu de considérer la majorité de la commission avant de prendre une mesure aussi grave.

— M. Hennon fait remarquer que, raisonnablement, ce n'est pas la place de Bossa à la Commission de l'asile. C'est une question politique ; il a été nommé pour

ous combattre.

On pourrait-on point au lieu de voter 2 500 fr. pour l'asile, voter une pareille somme, qui serait distribuée en secours.

M. Hoppeur répond que le préfet refuserait d'approuver les crédits et qu'il en ferait une affectation spéciale.

Hennon répond qu'il persiste dans son idée de ce point vu les crédits pour l'asile ; plus une famille de Linselles, ajoute-t-il, ne voudra donner un centime à l'asile.

M. Hoppeur dit que deux projets sont en présence : celui de M. Hennon et le sien qui consiste à prendre une délibération motivée.

Le Conseil adopte la proposition de M. Hoppeur ; on voit le texte :

Considérant que la nomination de M. Bossa comme administrateur et sa désignation comme ordonnateur de l'asile ont été mal accueillies par la grande majorité des habitants de la commune et que cette personnalité n'est pas appréciée par la population ;

Que cette nomination a encouru des intérêts de l'établissement charitable intéressant la somme des dons et legs qui pourraient être faits à cet établissement par des personnes charitables ;

Que d'ailleurs, fixant son choix, M. le préfet ne s'est pas inspiré des faits et circonstances concernant la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le Conseil décide de proposer au préfet de révoquer la nomination de M. Bossa comme administrateur et ordonnateur de l'asile ;

Le « Peresviet »

Tokio. — Les Japonais ont renoué le Peresviet.

LA QUESTION DU MAROC

Rome. — A la Chambre, sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Sarment a retiré son interpellation sur le conflit marocain.

C'est ainsi qu'ils célébreront solennellement le centenaire de la République à Notre-Dame de Mont-Carmel. Après la messe, elle prendra part à un banquet qui lui sera préparé dans les salles de la mairie, car, disons-le, la bienveillante sympathie de la municipalité lui est des maintenant complètement acquiescée.

L'après-midi elle fera sa promenade au Mont-Moir où il lui sera loisible de contempler le royaume de Loquid, le pays de la liberté et... des allumettes à bon marché.

D'après ce programme la journée ne peut manquer d'être intéressante.

LANNY

Succès scolaires. — Nous apprenons avec plaisir que MM. Marcel Salembier, L. Maquieir, tous deux élèves du pensionnat St-Charles, viennent de subir, avec succès, les examens du brevet de capacité.

C'est une preuve évidente que les élèves reçoivent en même temps qu'une éducation profondément chrétienne, une instruction de plus en plus solide.

Notre directeur félicite MM. Foulon directeur de l'établissement ; aux dévoués instituteurs et aux jeunes lauréats.

LANNY. — Naisances du 28 juin. — François Debaisieux, rue Neuve.

MEM. — Da 28 juin. — Naisances. — Marie Delcourt, au Tri. — Clément Vandendriesche, au Petit-Lannoy.

Décès. — Julien Dekaiser, 2 mois, au Petit-Lannoy.

BAISELX. — Da 28 juin. — Odile Tillet, rue de Lille. — Ernest Pollet, r. du Colonne-Pollet. — Marius de Lannoy. — Paul Van Brual, rue de l'Église.

Décès. — Pierre Devost, 20 ans, rue d'Hom.

BAISELX. — Da 28 juin. — Naisances. — Alice Pinquet, au Petit-Baisieux. — Marie Van Brual, au Petit-Baisieux. — Marcel Berthou, au Grand-Baisieux.

Publications de mariages. — Henri Buisson, 25 ans, peintre, au Petit-Baisieux, et Julie Dupont, 22 ans, sans profession, à Estreux. — Fernand Labry, 21 ans, sans profession, au Petit-Baisieux, et Elise Lemay, 19 ans, servante, à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

Décès. — Louis Marcy, 72 ans, ex-cerveur rural, au Grand-Baisieux.

GRISON. — Naisances du 29 juin. — Alice Salpétrin, rue du Coq.

Décès. — Félix Courbouis, 41 ans, domestique, au Petit-Baisieux, 32 ans, usurier, au Grand-Baisieux.

TOURCOING

LE PAVOISEMENT

La ville pavoisait, vendredi, un vrai aspect de fête par le grand nombre de drapeaux arborés aux fenêtres en l'honneur du Sacré-Cœur.

Cette manifestation a fait l'objet de bien des conversations. Elle a été comme une application de toute la ville pour que le Divin Cœur de Jésus nous vienne en aide au milieu des difficultés de l'heure présente.

VIOLENT ORAGE

Un incendie dans une ferme

Vendredi, vers 7 h. du soir, après un chaud jour, une pluie fine tomba et crescendo devint diuvene. Le tonnerre se fit de la partie vers 8 h. et les coups de foudre se succédèrent sans interruption.

A 8 h. 20, un éclair mit le feu à la ferme Douchignies, dite ferme du Blau-Ballot, à l'Épierre, au-dessus et à droite du passage à niveau de la ligne de Tourcoing à Menin. L'incendie s'est déclaré dans le grenier à fourrage situé au dessus de la grande porte d'entrée.

Dans la ferme ce fut une poignée.

Les pompiers et, chemin faisant, ils rencontrèrent un cycliste, M. Athur Lampe, demeurant rue de la Malencie qui le précéda au poste.

A 8 heures 40, un établissement sur la bouche d'eau placée en face de l'usine de M. Alphonse Six, voisine de la ferme, déterminé de l'eau sur l'immeuble incendié. Les pompiers couvrirent la toit en chaudière de chaque côté du grenier où s'élevait le feu. Ainsi localisé, le fien fut promptement maîtrisé. Les dégâts sont évalués à 1.000 fr.

A 9 h. 1/2, tout danger était écarté. Des pompiers passant la nuit sur les lieux pour parer à toute éventualité.

Les Pèlerinages à l'Église du Sacré-Cœur vont commencer dimanche 2 juillet et se continueront tous les jours de la semaine.

Voilà l'ordre des pèlerinages.

Ouverture, dimanche 2 juillet, aux vêpres de 8 heures.

3 juillet. Lundi, à 8 heures, les professeurs et les élèves de l'Institut libre du Sacré-Cœur.

4. Mardi, à 8 h. 1/2, les Mères chrétiennes, les Conférences de la ville et la Communauté religieuse.

5. Mercredi, à 8 h. 1/2, la Pensionnat de la rue de Wally.

6. Jeudi, à 8 heures, l'École Saint-Louis et les différentes écoles de la paroisse.

7. Vendredi à 8 h. 1/2, le pensionnat de la rue de la Winoc-Chocquet.

8. Vendredi à 8 h. 1/2, le collège de Henri Leblanc, rue de l'Église.

Le pèlerinage Saint-Michel fera son pèlerinage la dimanche 16 juillet, à 10 heures.

Il y aura toute les jours instruction aux masses de pèlerinage et au salut du soir, à 8 heures. Les instructions seront données par M. le Père Diernan.

Le 9 juillet, adoration solennelle du Très Saint-Sacrement. Messe à 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 h. 1/2. Salut de clôture à 6 h., avec adoration dans l'intérieur de l'église.

Un salut en l'honneur du Sacré-Cœur a été chanté, vendredi soir, dans toutes les paroisses de la ville. Il a révélu le caractère de grande solennité. Notre-Dame.

De cette fête, le chœur était superbement éclairé par des milliers de lampes électriques ; des guirlandes de fleurs, des faisceaux de bougies et d'oriflammes décoraient toutes les parties de l'édifice. La maîtrise de la paroisse dirigée par M. J.-B. Wilbaux, et la maîtrise de Notre-Dame, sous la direction de M. Paul Delcourt, ont superbement interprété les chants.

M. l'abbé Laméran, aumônier des Écoles Eucharistiques, a donné le sermon de circonstance aux plusieurs milliers de fidèles, qui remplissaient la vaste église. M. le doyen Debrabant a lu l'acte de consécration au Sacré-Cœur.

Ligue des retraites mensuelles de la jeunesse. — On ouis prie d'annoncer que la réunion ordinaire n'aura pas lieu à cause des processions. Elle se fera le premier dimanche d'août.